

Capsule linguistique « Appel de communications » ou « appel à communications »

Gaston Bernier

Volume 54, numéro 1, janvier–mars 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029254ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029254ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bernier, G. (2008). Capsule linguistique : « Appel de communications » ou « appel à communications ». *Documentation et bibliothèques*, 54(1), 43–43. <https://doi.org/10.7202/1029254ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2008

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

« Appel de communications » ou
« appel à communications »

GASTON BERNIER

gastonbernier@assnat.qc.ca

DES ASSOCIATIONS, DES ORGANISATEURS de congrès ou des directeurs de publication lancent à l'occasion des « appels à communications » plutôt que des « appels de communications ». L'expression connaît un grand succès : on pourra le constater en consultant la toile électronique à l'aide de Google. À la date du 23 février 2008, on y signalait 50 000 références à l'expression alors que la solution de rechange n'en avait qu'un peu plus de 15 000. Il semble que l'expression a cours dans le milieu professionnel depuis plus d'un quart de siècle et qu'en France, l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) aurait été la première à l'utiliser.

On rencontre l'expression dans toutes les sphères d'activité et, bien sûr, dans le domaine de la documentation. La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec a déjà utilisé l'expression par le passé. On l'a modifiée depuis et maintenant on fait un « appel de communications ». Bernard Lecherbonnier, qu'on ne peut accuser de vouloir massacrer le français, emploie « appel à propositions » dans un essai publié en 2005 (*Pourquoi veulent-ils tuer le français ?* Albin Michel ; p. 88). En décembre 2006, le coordonnateur des *Cahiers du numérique* (Paris) invitait ses correspondants à soumettre, en vue d'une livraison spéciale, des propositions d'article mais également à diffuser l'« appel à communications ». Les lecteurs de la *Lettre du Forum de Delphes* (mars-avril-mai 2007, p. 8) ont pu lire la même expression. Et, plus récemment (août 2007), on a distribué un « appel à communications » en prévision du premier Congrès de l'Association internationale des bibliothécaires documentalistes, lequel se tiendra à Montréal, à la Bibliothèque nationale, au début d'août 2008.

Les dictionnaires notent l'expression. Le *Grand Dictionnaire de terminologie* de l'Office québécois de la langue française précise : « L'expression, fréquente en contexte universitaire, est comparable aux expressions *appel à projets*, *appel à candidatures*. Des formulations plus simples et plus conventionnelles sont également attestées » (www.oqlf.gouv.qc.ca ; 23 février 2008), mais on ne va pas plus loin. De fait, le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée a lancé en janvier

2008 un « appel à projets ». René Meertens, pour sa part, propose la même expression comme équivalent français de « *call for papers* ». Ou peut-être ne fait-il qu'en noter l'existence ? Mais il suggère ou enregistre une pratique différente pour « *call for proposals* » et pour « *call for tenders* » qu'il traduit par « appel de propositions » et « appel d'offres ». Le traducteur Luc Labelle épingle, dans *Les Mots pour le traduire* (3^e éd., 2007), les expressions « appel de fonds » d'une part mais « appel à communications » et « appel à propositions » d'autre part. Encore là, on peut supposer que le traducteur ne fait que relever une pratique observée sans y jeter un regard critique.

Il est possible que ce soit une mauvaise traduction de « *call for papers* », ou un calque de « appel au secours », « appel à la clémence », « appel à la révolte », « appel à la prière » ou encore « appel au peuple ».

Habituellement, dans des contextes voisins de l'expression évoquée ici, on dit « appel d'offres », « appel de fonds », « appel de candidatures » ou « appel de propositions » quand on veut requérir quelque chose. Dans ces dernières expressions, on fait connaître son désir d'obtenir des offres, du financement, des noms de candidats ou des propositions. Bref, des services concrets. On a même vu ou entendu la ministre de la Culture, Christine Saint-Pierre, « lancer un appel d'intérêt » à réaménager l'édifice Saint-Sulpice (*Le Devoir*, 11 mars 2008 : B8). Ce qui revient à dire qu'on sollicite des propositions élaborées très rapidement.

On peut se demander d'où vient cette façon de dire et d'utiliser les prépositions d'une manière fantaisiste. Il ne pleut plus à Montréal ou à Paris : désormais il pleut « sur » les villes. On ne part plus pour Rivière-du-Loup : on part « à » Rivière-du-Loup. Les premières fois qu'on est témoin de l'abus ou de l'exercice fantaisiste, on grince des dents ou on croit que son oreille a corné. Mais si les médias continuent de la seriner, on finira bien par s'y habituer. On ne réagit plus face aux photographes qui prennent des clichés « des événements », des météorologues qui nous parlent d'« avertissement de neige » ou de pluie, etc. Il est évident que la langue doit prendre les couleurs du temps, comme la mode. De là l'influence des publicitaires et des médias en général, dont le mandat principal n'est pas de donner l'exemple du bon langage ou de suivre les règles en usage. ☉